



REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS 2019

Le présent règlement ne s'applique qu'aux épreuves organisées par l'AS Andaine Golf Club sur le terrain du golf de Bagnoles de l'Orne Normandie et **comptant pour l'évolution de l'index des joueurs**.

Les conditions des règlements particuliers, pouvant éventuellement préciser les caractéristiques spécifiques d'une compétition, priment celles du présent règlement général.

1 - Calendrier :

La programmation des épreuves de la saison 2019 est présentée sur le site « calendrier 2019 ». Le Comité Directeur de l'AS se réserve la possibilité d'en modifier le contenu, en accord avec les partenaires, dans le cas où les conditions météorologiques défavorables ou des circonstances exceptionnelles l'imposeraient.

2 - Règles :

Les règles de golf (2016-2019) approuvées par « The Royal and Ancient Golf Club of Saint Andrews », complétées par les règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs, s'appliquent pour toutes ces compétitions.

Les règles locales spécifiques au parcours peuvent être remises avec la carte de score.

3 - Forme de jeu :

A moins qu'il en soit précisé autrement sur le calendrier, sur la carte de score ou par voie d'affichage, la forme de jeu est la suivante :

- Simple,
- Stableford, sauf pour les 1ères Séries qui joueront en Stroke Play,
- Sur un tour conventionnel de 18 trous (deux fois les neuf trous), sauf dans certains cas qui pourront être réservés à la Série Mixte (37 à 54), sur un tour de 9 trous.

4 - Ouverture des compétitions :

Les épreuves sont ouvertes à tous les joueurs, membres ou non de l'Association Sportive du club, à jour de leur licence FFGolf et ayant produit avant leur inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf pour l'année en cours.

5 - Marques de départs :

Sauf autre précision sur la carte de scores ou par affichage, les marques de départs sont :

- Marques blanches = 1ère Série Messieurs
- Marques jaunes = 2ème et 3ème Séries Messieurs ainsi que Série Mixte Messieurs
- Marques bleues = 1ère Série Dames
- Marques rouges = 2ème Série Dames et Série Mixte Dames

6 - Recording :

Chaque compétiteur doit vérifier avec son marqueur les scores bruts **inscrits proprement** sur chaque trou avant que les deux signatures soient apposées sur la carte de score.

La carte de score doit être **rendue immédiatement après la sortie du green du dernier trou** de la partie.

La carte sera considérée comme rendue lorsqu'elle aura été déposée dans le bureau du secrétariat du Club.

L'enregistrement des scores sur ordinateur est effectué uniquement par les personnes désignées par le Comité de l'épreuve.

7 - Départage :

Il n'y a pas de play-off. Le départage est effectué automatiquement par le programme informatique de la FFGolf (RMS).

8 - Prix :

Ils seront conformes aux dispositions de la règle 3 du statut d'amateur prévu par la FFGolf. Sauf autres dispositions voulues par le sponsor et le Comité, les prix sont remis aux gagnants en brut et, pour chacune des Séries, en net (sans cumul, le brut primant le net). Le nombre de prix pourra être ajusté en fonction du nombre de joueurs dans chaque Série.

Les joueurs « Pro » ne sont pas classés pour l'attribution des prix.

Un tirage au sort, par les cartes de score ou tout support mis à disposition par le sponsor, est généralement effectué pour récompenser quelques heureux compétiteurs n'ayant pas reçu un prix pour la même compétition.

Tout joueur absent à la remise des prix ne pourra recevoir un prix, celui-ci étant automatiquement attribué au compétiteur venant immédiatement derrière lui, avec le même effet sur les suivants. Cela n'entraîne pas la disqualification du joueur concerné. Le prix pourra également être affecté au tirage au sort.

9 - Comité de la compétition :

Il est constitué par les membres suivants, présents lors de l'épreuve :

- Le Président de l'AS
- Les membres de la Commission Sportive
- Le membre du CODIR désigné « responsable de la compétition ».

10 - Séries et catégories sportives : (limites d'index, toutes catégories d'âges confondues)

- Messieurs :
 - o 1^{ère} Série : inférieur ou égal à 15,4
 - o 2^{ème} Série : de 15,5 à 24,4
 - o 3^{ème} Série : de 24,5 à 36
- Dames :
 - o 1^{ère} Série : inférieur ou égal à 24,4
 - o 2^{ème} Série : de 24,5 à 36
 - o 2 Séries si le nombre de participantes dépasse 10 (hors Série Mixte)
 - o De 4 à 10 joueuses, une seule Série Dames (inférieur ou égal à 36)
 - o Si moins de 4 joueuses, elles seront intégrées aux Séries Messieurs.
- Série Mixte :
 - o De 37 à 54

L'index pris en compte est celui détenu par le joueur lors de la constitution des groupes et la détermination des heures de départs par le Comité, la veille de l'épreuve.

Cet index est celui apparaissant sur le site de la FFGolf.

Il est donné la possibilité aux personnes de 90 ans et plus de faire la compétition sur 9 trous (au lieu des 18 prévus). Les points sur les 9 premiers trous seront comptabilisés suivant le score et 18 points seront alloués pour les 9 trous qui ne sont pas joués.

Sauf volonté particulière du sponsor, et en accord avec le Comité, les classements sont organisés comme suit :

- Un classement général Brut,
- Un classement Net par Séries.

11 - Inscriptions :

Chaque joueur doit s'inscrire sur la feuille disposée à cet effet sur le tableau d'affichage du club house, dans la semaine précédant la compétition.

Les inscriptions peuvent également être prises par téléphone au club house ou envoyées sur la messagerie internet de l'AS (« golfdebagnoles@hotmail.fr »).

Les inscriptions sont closes la veille de l'épreuve à 15h00.

Le droit d'inscription est fixé, sauf disposition particulière, à 7 € pour les membres de l'AS (y compris les joueurs de l'extérieur), 10 € pour les non membres et 5 € pour les jeunes de moins de 18 ans. Il est à régler lors de la perception de la carte de score le jour de l'épreuve.

12 - Groupes et heures de départ :

Ils sont fixés par le Comité, la veille de la compétition, en principe dans l'ordre croissant des index. Cependant, pour préserver la convivialité, les joueurs peuvent indiquer à l'inscription leurs préférences pour le matin ou l'après-midi. Ces demandes seront prises en compte par le Comité **dans la mesure du possible**.

La feuille de départs, affichée au club house, est disponible la veille vers 18h00 et envoyée sur la boîte mail des membres de l'AS.

Tout compétiteur prévenant le club house de son absence de la compétition avant son heure de départ sera « forfait », ce statut étant sans incidence sur l'évolution de son index.

S'il n'a pas prévenu avant son heure de départ, il sera « disqualifié », avec application de la règle concernée (R6) et évolution de l'index le cas échéant.